

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune d'Istres - Contrat départemental de développement et d'aménagement
2014/2019 - Tranche 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune d'Istres pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2018, conformément à l'annexe 1.

Ces modifications ont une incidence sur l'économie générale de ce contrat. Elles conduisent à une modification des affectations, conformément à l'annexe 2, soit un désengagement de 1 691 290 €

POLE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rénovation des bâtiments sportifs

Les sites concernés seront principalement le gymnase R. Cauche, le complexe sportif R. Davini, le stade nautique ainsi que les stades A. Audibert et de la Bayanne. Il s'agit de travaux de rénovation des installations.

Le montant global de ce pôle s'élève à 14 187 230 €HT, dont 1 682 500 €HT pour la tranche 2019. Le programme pourrait bénéficier d'une subvention de 654 750 € de la Métropole pour la tranche 2019. L'aide départementale pourrait s'élever à 5 985 410 €, dont 373 000 € pour la tranche 2019.

POLE AMELIORATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS ET BATIMENTS PUBLICS

Réhabilitation des bâtiments communaux

Afin de maintenir en bon état les lieux publics, la commune poursuit le programme de réhabilitation de ses bâtiments avec notamment le remplacement des systèmes anti-intrusion, des huisseries et la réalisation de différents travaux de rénovation.

Construction d'une salle pour les seniors

La ville prévoit de construire une salle polyvalente de 250 m² dont la fonction sera de proposer des activités associatives et culturelles à proximité du groupe scolaire élémentaire Gouin. Ce projet s'inscrit dans une dynamique de rapprochement des générations qui se côtoieront dans un même espace géographique.

Reconstruction du foyer des seniors de Rassuen

Le foyer date d'une cinquantaine d'années et sa configuration actuelle ne permet pas d'agrandissement.

La commune a donc décidé de détruire le bâtiment et de reconstruire une structure d'une surface prévisionnelle de 460 m² qui pourra accueillir 100 personnes contre 35, actuellement.

Le montant global de ce pôle s'élève à 15 747 625 €HT, dont 1 929 000 €HT pour la tranche 2019. Le programme pourrait bénéficier d'une subvention de 170 000 € d'autres financeurs pour la tranche 2019. L'aide départementale pourrait s'élever à 7 149 900 €, dont 720 000 € pour la tranche 2019.

POLE ENVIRONNEMENT

Aménagement de jardins familiaux à Entressen

Il s'agira d'aménager un espace accueillant 25 jardins cultivables de près de 100 m² chacun. L'assise foncière du lieu d'implantation pourra permettre de créer une centaine de jardins.

Le montant global de ce pôle s'élève à 1 545 000 €HT, dont 150 000 €HT pour la tranche 2019. Le programme ne bénéficie pas d'autre subvention pour la tranche 2019. L'aide départementale pourrait s'élever à 614 000 €, dont 55 000 € pour la tranche 2019.

POLE EQUIPEMENTS EN FAVEUR DE L'ENFANCE

Construction d'un groupe scolaire et d'une crèche quartier Trigance (chemin de capeau)

Le groupe scolaire regroupera 15 classes dont 6 en section maternelle, 9 en section élémentaire et 2 modulables. L'effectif global est estimé à 420 élèves. Une structure "petite enfance" sera intégrée pour accueillir 40 enfants.

Reconstruction de la crèche du toboggan à Entressen

Les services de la protection maternelle et infantile (PMI) et de la petite enfance d'Istres ont préconisé la réalisation de travaux de mise en conformité des locaux afin de continuer à accueillir les enfants. Le coût de la rénovation étant trop élevé, la commune a décidé de construire une structure multi-accueil pour la prise en charge de 25 enfants, sur une parcelle voisine.

Le montant global de ce pôle s'élève à 17 860 000 €HT, dont 4 800 000 €HT pour la tranche 2019. Le programme pourrait bénéficier d'une subvention de 200 000 € du FNADT pour la tranche 2019. L'aide départementale pourrait s'élever à 6 052 500 €, dont 1 050 000 € pour la tranche 2019.

POLE AMENAGEMENTS NAUTIQUES

Rénovation et réaménagement du bâtiment sur la base nautique d'Entressen

L'école de voile est installée dans des locaux qui datent de 1980. Les travaux consisteront à :

- rénover les façades ;
- réaliser l'étanchéité et l'isolation thermique ;
- refaire les installations électriques, le système de chauffage et de ventilation.

Le bâtiment sera agrandi et transformé car il est modulable.

Le montant global de ce pôle s'élève à 1 688 545 €HT, dont 100 000 €HT pour la tranche 2019. Le programme pourrait bénéficier d'une subvention de 139 500 € de la Métropole pour la tranche 2019. L'aide départementale pourrait s'élever à 774 490 €, dont 1 000 € pour la tranche 2019.

POLE ACQUISITION DE VEHICULES DE NETTOYAGE DE VOIRIE, DE BUS ET DE VEHICULES ELECTRIQUES

Acquisition de véhicules électriques

Dans le cadre d'un contrat de location longue durée qui a pris fin en 2017, la commune avait déjà expérimenté l'usage de véhicules électriques.

L'objectif sera d'obtenir un parc automobile constitué de 30 véhicules utilitaires et de 70 véhicules de service électriques. La commune a installé 29 bornes de recharge dont 18 en service effectif.

Le montant global de ce pôle s'élève à 2 773 037 €HT, dont 168 000 €HT pour la tranche 2019. Le programme ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 1 195 000 €, dont 115 000 € pour la tranche 2019.

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 2 314 000 € pour la tranche 2019 sur une dépense subventionnable totale de 8 829 500 €HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

La subvention globale du contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2019 est ramenée à 24 412 200 € sur une dépense subventionnable totale de 60 661 537 €HT compte tenu de modifications opérées par la commune d'Istres.

La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2014-10127T, en application de la délibération n° 301 du 22 octobre 2014.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL